

Modalités d'inscriptions aux sorties

Les inscriptions sont prises à partir de 14h (avant la conférence)
les jours indiqués sur la page de présentation de chaque sortie.

Le nombre de participants est limité à la capacité d'un autocar.

RAPPEL: TOUTE INSCRIPTION A UNE SORTIE NE SERA ENREGISTRÉE
QU'ACCOMPAGNÉE DE SON PAIEMENT PAR CHÈQUE, sinon l'inscription sera
placée en liste d'attente .

Les chèques ne sont débités qu'après la sortie.

Conditions d'annulation

Nos tarifs étant calculés au plus juste, nous ne pourrons pas rembourser les
adhérents qui renonceraient tardivement sans pouvoir être remplacés.

En cas d'annulation à la sortie, les conditions de remboursement sont les
suivantes:

- 1/ Remboursement intégral si remplaçant sur liste d'attente ou
désistement avant le 10^{ème} jour avant la sortie.
- 2/ Désistement du 10ème jour au 8ème jour avant la sortie, sans
remplaçant: 50%
- 3/ Désistement à partir du 8ème jour avant la date de départ sans
remplaçant: seuls les frais non engagés seront remboursés (déduction
faite des acomptes versés par l'U.P.T.)
- 4/ Non présent à l'heure du départ: aucun remboursement sauf des
frais non engagés par l'U.P.T.

Nous nous réservons le droit d'annuler la sortie si un nombre
minimum d'inscrits n'est pas atteint.